



Réponse du Ministre de la Sécurité intérieure à la question parlementaire n° 7611 du 16 février 2023 de Messieurs les Députés Léon Gloden et Laurent Mosar.

Ad 1) et 2)

La Police ne peut actuellement pas fournir d'éléments statistiques concernant spécifiquement le comportement d'automobilistes violents.

Je me permets de renvoyer les honorables députés aux statistiques policières annuelles, relatives aux infractions contre les personnes, notamment les rubriques 'coups et blessures volontaires' ainsi que 'menaces et diffamations / calomnies / injures'. Ces rubriques contiennent également les faits de violence référencés dans la question parlementaire sous rubrique.

En consultant les rubriques précitées dans le rapport de 2021, on peut observer une propension à la violence en augmentation sur les 5 dernières années (+ 10% en 2021 par rapport à 2017 pour les faits de coups et blessures et +22% en 2021 par rapport à 2017 pour les faits de menaces, etc.). Une évolution sociétale dans ce sens peut être observée. Les chiffres de 2022 seront prochainement publiés et renseigneront davantage sur l'évolution de ces faits et feront l'objet d'une analyse en vue de mesures adaptées et appropriées.

Luxembourg, le 15 mars 2023

Le Ministre de la Sécurité intérieure

(s.) Henri KOX